

Un essai d'information professionnelle à l'école

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **86 (1957)**

Heft 13-14

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un essai d'information professionnelle à l'école

Lors de la conférence de MM. les inspecteurs scolaires, qui eut lieu le 23 octobre 1957, la question de l'information professionnelle à l'école a été examinée et la décision fut prise de procéder à une expérience dans le cadre du 4^e arrondissement.

Un plan fut élaboré par l'Office cantonal d'orientation professionnelle et M. Progin, inspecteur scolaire responsable, plan qui fut exposé au Corps enseignant de cet arrondissement le 7 novembre écoulé et que nous publions plus bas.

Selon les échos qui nous sont déjà parvenus, les Commissions scolaires et les parents se déclareraient enchantés de cette initiative prise par l'Ecole fribourgeoise, et spécialement par le 4^e arrondissement. Il en résultera vraisemblablement un intérêt plus marqué de la population à l'égard de l'école en général, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Nous croyons cependant devoir attirer l'attention des maîtres sur le fait que ce n'est qu'exceptionnellement que l'Office cantonal s'occupe directement de l'information professionnelle dans le cadre d'un arrondissement déterminé et sous la forme précise d'une expérience systématique. Cette expérience mise à part, la mission de l'information professionnelle des grands écoliers est du ressort conjointement de l'école et de l'Office d'orientation professionnelle du district.

D'autre part, il importe que les maîtres limitent bien leur action à l'information professionnelle, qui ne constitue qu'une première étape, probablement la plus importante, de l'orientation. Cette dernière implique pour un certain nombre de cas un contrôle sérieux des aptitudes des candidats, la connaissance du « marché du travail » en général, celle des possibilités concrètes de placement en apprentissage, celle des fondations à disposition. Si une information professionnelle bien faite peut être suffisante pour un certain pourcentage de futurs apprentis, elle ne l'est pas pour tous. D'autre part, elle n'exclut pas toutes les erreurs d'aiguillage possibles. C'est pourquoi les maîtres seront bien avisés de diriger vers l'Office d'orientation professionnelle du district tous les jeunes gens indécis ou inquiets, qui ont de la peine à se déterminer personnellement, comme à trouver une place d'apprentissage ou les fonds nécessaires.

A part l'information précise sur les métiers, les maîtres n'insisteront jamais assez sur la nécessité d'apprendre un métier. Il faut enseigner chaque année pour moissonner en août. Il s'agit d'un climat à créer pour généraliser chez nous l'apprentissage, celui de l'agriculture compris. Trop de jeunes sont encore des « tin tè inke », qui tournent un temps autour de leur clocher avant de s'engager, puisqu'il faut bien finalement faire quelque chose, à l'usine. Notre canton a un urgent besoin d'ouvriers qualifiés dans toutes les professions et nous n'avons plus le droit de nous offrir le luxe de perdre chaque année une partie de notre potentiel. Si les consciences doivent être éveillées, les énergies doivent être régénérées afin de donner à nos jeunes le courage d'affronter les difficultés et la persévérance dans l'effort quotidien.

Si ces vertus sont cultivées, le désir d'une information naîtra et les causeries que les maîtres donneront en classe seront sans doute accueillies avec intérêt.

L'expérience du 4^e arrondissement, dont le succès est par avance assuré par le savoir pédagogique des maîtres et leur conscience professionnelle, fera l'objet d'un rapport détaillé qui sera soumis à la Direction de l'Instruction

publique. En attendant, nous souhaiterions que les maîtres des autres arrondissements s'en inspirent et en fassent autant dans la mesure du possible, avec la collaboration de l'Office d'orientation professionnelle du district. Les deux brochures relatives aux métiers du bâtiment et à la profession d'agriculteur peuvent être obtenues auprès de ce dernier. Elles sont gratuites. Par contre, le petit manuel *Professions de chez nous, carrières masculines* est à commander au Dépôt du matériel scolaire.

Quant aux écoles secondaires, il serait souhaitable qu'un programme d'information soit également appliqué, portant essentiellement sur les professions techniques (dessinateur, mécanicien, électricien, radio-électricien, etc.) et sur le perfectionnement professionnel jusqu'au diplôme de technicien. Nous manquons de techniciens, et les écoles secondaires en sont les pépinières. Nous reviendrons sur cette dernière question lors d'un prochain article.

A. SUDAN,
Office cantonal d'Orientation professionnelle.

Plan d'information professionnelle

Année scolaire 1957-1958

I. Dispositions générales

1. L'essai proposé par la Direction de l'Instruction publique et la Conférence des inspecteurs scolaires prendra la forme d'une expérience systématiquement conduite.
2. Seront retenues pour cette expérience les deux dernières années des cours supérieurs des garçons du 4^e arrondissement.
3. La direction de cette expérience est assumée conjointement par l'Office cantonal d'orientation professionnelle et M. l'inspecteur scolaire. MM. les conseillers de profession des districts de la Sarine et du Lac assureront leur collaboration, chacun pour son rayon d'activité.

II. Documentation

1. MM. les maîtres voudront bien réserver à la documentation d'information professionnelle un rayon spécial de leur bibliothèque scolaire.
2. La documentation *gratuite* leur sera fournie par l'Office d'O. P. du district, compte tenu essentiellement des métiers figurant au programme d'information (voir chapitre III ci-dessous).
3. La documentation *payante* sera commandée par les maîtres à l'Office cantonal d'O. P. à l'intention du Dépôt du Matériel scolaire. Cette documentation comprendra notamment :

a) *Documents nécessaires :*

James Schwar : *Professions de chez nous, carrières masculines* (au moins 2-3 ex. par classe, selon le nombre d'élèves).

James Schwar : *Outils et matières premières*, Ed. La Baconnière.